

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Optimumautomotive #fleetmanagementoptimization



LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX SUPERS RADARS FERA DE MAPPING CONTROL UNE AIDE PRÉCIEUSE POUR LA GESTION DES AMENDES AU SEIN DES FLOTTES D'ENTREPRISES.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : UN DISPOSITIF RENFORCÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les entreprises sont dans l'obligation d'indiquer aux autorités publiques, dans un délai de 45 jours, l'identité du conducteur ayant commis l'infraction routière au volant d'un véhicule de société. A défaut d'une dénonciation dans les délais impartis, le chef d'entreprise peut être condamné à une amende de 4^{ème} classe. En 2019, plus de 400 « radars tourelles » sont prévus (plus de 1500 d'ici 2020). Une nouvelle génération de « supers-radars sophistiqués » capable de scanner sur 8 voies plusieurs types d'infractions (vitesse, distance de sécurité, usage du téléphone au volant) et jusqu'à 32 véhicules simultanément.

Optimum Automotive, apporte une réponse concrète pour automatiser la gestion des amendes et dégager la responsabilité du chef d'entreprise. Principe de fonctionnement :

La plateforme de services, répertorie les conducteurs et leurs véhicules affectés. Elle est, de plus, connectée avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisée des Amendes). En cas d'infraction routière commise par un employé de la société, la plateforme délivre une alerte au gestionnaire de flotte. Ce dernier a alors la possibilité de valider l'identité du conducteur en faute (qui est alors immédiatement communiquée à l'ANTAI d'un simple clic) ou de signaler une anomalie (véhicule volé, vendu...). Dans le cas où le véhicule pourrait-être conduit par plusieurs employés, Optimum Automotive complète son dispositif par un système d'identification de conducteurs (lecteur + clé Dallas + buzzer). Ce service apporte de nombreux avantages aux entreprises : il permet en effet de **supprimer les temps de gestion administrative** (estimés à 10 minutes par infraction), de **respecter les obligations légales**, de **responsabiliser les conducteurs*** et de **préserver la responsabilité du chef d'entreprise**.

** Moyenne des PV dans les entreprises qui dénoncent les conducteurs : 1,8 PV/an/conducteur (vs. 3 PV/an/conducteur pour celles qui ne dénoncent pas).*

MIEUX VAUT PREVENIR QUE GUERIR !

Si le service « Gestion des amendes » apporte une réponse concrète à ces nouvelles mesures, Optimum Automotive préconise également la prévention du risque routier. Ainsi, le service « Analyse de conduite » va étudier en permanence les comportements routiers de chaque conducteur. Par le biais d'algorithmes complexes, **le service permet d'identifier les conducteurs aux comportements risqués afin de mettre en œuvre des actions d'éco-prévention ciblées**. La plateforme de services va plus loin, puisqu'elle permet également de créer et d'animer des challenges sur l'écoconduite. Rappelons, en outre, qu'en matière de prévention du risque (notamment routier), la responsabilité pénale du dirigeant peut être engagée s'il n'est pas en mesure de démontrer concrètement son action en la matière.

Au-delà de l'impact évident sur la sinistralité, le service « Analyse de conduite » joue pleinement son rôle sur la compression des coûts des flottes automobiles (cf. le comportement routier peut, en effet, majorer de 20 à 50% le TCO véhicule).

A propos de OPTIMUM AUTOMOTIVE : Entreprise de la French Tech labellisée Bpi Excellence de plus de 80 salariés. Capitalisant sur un savoir-faire de plus de 13 ans sur le marché de la télématique embarquée, la société Optimum Automotive conçoit, développe et commercialise des solutions innovantes pour les entreprises et collectivités disposant d'un parc automobile, mais aussi pour les différents acteurs de l'automotive : loueur, distributeur, assureur... Présent en France et à l'international, Optimum Automotive revendique plus de 90 000 véhicules équipés, représentant plus de 4000 clients professionnels. <http://www.optimum-automotive.com>